

<https://ricochets.cc/L-accaparement-des-terres-une-oppression-des-peuples.html>



L'accaparement des terres

- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 10 janvier 2022

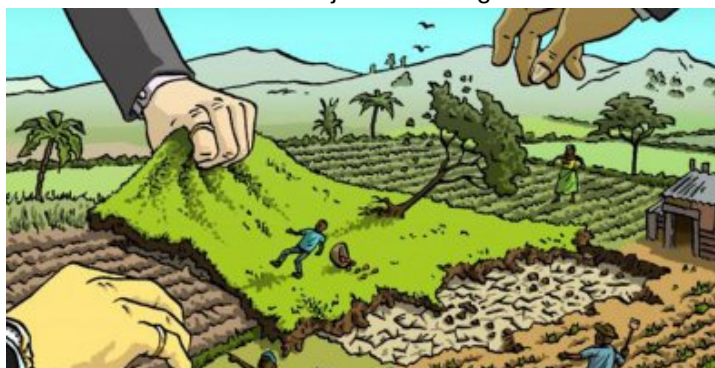
Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

L'accaparement des terres

L'accaparement : une oppression des peuples

L' accaparement des terres a toujours existé. Le capitalisme y puise ses racines avec la généralisation des enclosures (le mouvement des enclosures a consisté en la privatisation d'espaces dévolus à l'usage collectif, par le remplacement d'un système de parcelles encloses de haies et louées à des fermiers), de la primauté de la propriété privée sur la mise en commun des terres. Au niveau mondial, l'accaparement de terres est massif, faits d'Etats, de multinationales, de fonds spéculatifs ou des réseaux mafieux. Ceci au profit d'un système agro industriel mondialisé absurde qui inonde ici les élevages intensifs de tonnes de soja, ou d'huile de palme pour faire rouler nos bagnoles.

L'accaparement a des conséquences désastreuses pour les populations : privées de ressources de subsistance, elles assistent à la destruction de leurs lieux de vie, des paysages, de la biodiversité, de leurs cultures. On estime que l'accaparement est l'une des causes majeures de migrations au niveau mondial.



L'accaparement des terres Concentration, investissements et cultures rentables

Et en France ?

En France, l'accaparement des terres est un fait. Des outils de protection des paysan-ne-s et de régulation du marché foncier existent pourtant. Dans le sillage du Conseil National de la Résistance, le bail rural est institué : le travail paysan est « déprécarisé ». C'est un bail de long terme, les loyers sont encadrés publiquement, et le propriétaire, à de rares exceptions, ne peut reprendre la terre avant le terme de l'activité professionnelle. Dans les années 1960, pour accompagner la modernisation agricole, deux outils sont mis en place :

- le contrôle des usager-ère-s : on s'intéresse à qui cultive la terre et sur quelle surface : au travers d'un régime d'autorisations d'exploiter, ce contrôle doit permettre de limiter le cumul d'hectares ;
- le contrôle de la propriété : on s'intéresse à qui vend et achète la terre, c'est la mise en place des SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui contrôlent le marché des terres agricoles.

Ces deux outils majeurs n'empêchent pas la saignée paysanne

Pourtant, ces deux outils majeurs n'empêchent pas la saignée paysanne : nous perdons encore près de 16 000 paysan-ne-s chaque année ! Cela résulte des politiques agricoles qui poussent les fermes à l'agrandissement. La justification est pernicieuse : la course à la rentabilité conduit à payer les productions agricoles toujours moins chères, il faut alors toujours plus d'hectares pour vivre !

Dans les campagnes se joue dans le plus grand silence un plan de licenciement massif. Survivront uniquement celles et ceux qui sauront s'adapter à une logique sans fin d'agrandissement et d'investissement, qui concourt largement à rendre les « fermes » intransmissibles, non reprenables dans une logique d'agriculture paysanne.

Une logique sans fin d'agrandissement et d'investissement

Ces outils ne vont pas assez loin : ils s'inscrivent pourtant bien à contre-courant de la propriété absolue. La question foncière n'échappe pas à la doctrine libérale et les outils actuels sont remis en question régulièrement.

Certains n'ont pas attendu le détricotage des outils publics de régulation, devenus désuets au regard des pratiques plus récentes de « montage sociétaire » en agriculture : ce ne sont plus des hectares de terres qui sont achetés mais des parts sociales, tout comme sur les places financières. Les outils de régulation sont impuissants à contrer ces phénomènes d'accaparement. Les terres ne sont plus exploitées par des paysan-ne-s mais par des parts sociales. Si cette pratique existe dans les grandes plaines céréalières et certains vignobles, aujourd'hui, tous les secteurs agricoles sont touchés.

Le montage sociétaire représente une grave menace sur le foncier

Le montage sociétaire représente une grave menace sur le foncier. Accumuler sans avoir à rendre de compte et vendre au plus offrant permet une spéculation sans limite et aboutit à la concentration des terres entre les mains de quelques personnes.

Dans le Jura, une situation foncière préoccupante

le temps des opportunistes voraces fait surface particulièrement dans le vignoble

Jusqu'à présent, la maîtrise du prix des terres tenait le choc, mais le temps des opportunistes voraces fait surface particulièrement dans le vignoble : spéculation, montages sociétaires, agrandissements excessifs vont bon train. La filière Comté quant à elle peine à dégager une véritable politique de maîtrise de la taille des fermes, et malgré les volontés de lutter contre l'intensification de la filière, les fermes s'agrandissent éhontément. Les terres d'AOC (vin ou fromage) sont très convoitées - ce qui empêche la nécessaire diversification du territoire -

tandis que la limitation de la production par hectare met une pression à la conquête de nouvelles terres (cela ne vous évoque rien quant à la prédominance de la vigne dans le Diois ?).

Récemment, des ventes aux enchères de parcelles ont vu les prix s'envoler ; la vente du domaine Ganevat à un oligarque russe, via un montage sociétaire, a atteint des sommets délirants, contribuant à mettre le foncier viticole encore plus sous pression.

Des paysan-ne-s installé-e-s ou en devenir, citoyen-ne-s en résistance pour un monde meilleur, refusent cette situation dans le Jura. Ils portent une vision de la terre libérée des intérêts financiers, dont les usages seraient pensés collectivement, dans une perspective de souveraineté alimentaire.

Fin janvier, ils débiteront une occupation de terre dans le Jura. Ils n'acceptent pas que des hectares restent à l'abandon suite à un montage juridique opportuniste laissant entrevoir une juteuse opération spéculative.

Leur action s'inscrit dans la durée. Cet hiver, ils arracheront la terre aux spéculateurs et la prépareront pour des plantations ce printemps. Ils en revendiquent collectivement le droit.

Dès le 29 janvier, ils réfléchiront ensemble aux différentes manières de trouver du soutien : matériellement, financièrement, mais aussi juridiquement et dans la lutte pour asseoir le droit d'usage de ces futur-e-s paysan-ne-s. **Se réapproprier collectivement ces terres, c'est décider collectivement de leur devenir, sans attendre les décisions institutionnelles lointaines ou une nécessaire mais hypothétique réforme agraire.**

Communs pour nourrir l'humanité, outil de travail des paysan-ne-s, les terres ne doivent pas devenir le nouvel eldorado des spéculateurs !

[/blog/contre-la-speculation-et-laccaparement-reprenons-la-terre](#)